District 140 des transports

Message du président

Par sa décision, Québec trahit carrément les travailleurs d'Aveos!

Montréal, QC – Dégoûté n'est pas un mot assez fort pour décrire ce que je ressens à l'égard de la décision prise par le gouvernement du Québec d'abandonner son action contre Air Canada pour violation de la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*. À deux reprises, dont le plus récemment à la fin de 2015, les tribunaux ont statué contre Air Canada dans cette affaire. Dans chaque cas, la décision établissait clairement l'obligation pour Air Canada de maintenir des centres d'entretien et de révision générale au Canada, soit à Montréal, Mississauga et Winnipeg, tel qu'énoncé dans la loi de 1988. L'AIM est d'avis que la *Loi* protège par défaut la base de révision générale de Vancouver puisque cette base est devenue celle d'Air Canada après la fusion des transporteurs aériens en 1999-2000.

Cependant, le gouvernement du Québec a décidé d'abandonner le litige, d'abandonner son partenaire dans le litige, le gouvernement du Manitoba, et d'abandonner le principal groupe intéressé par l'issue du litige, formé des 2 600 membres de l'AIM anciennement à l'emploi d'Aveos qui se chargeaient de l'entretien et de la révision générale des avions jusqu'au moment de la faillite de leur employeur.

Cette décision a assombri la nouvelle selon laquelle Air Canada avait convenu d'acheter 45 avions commerciaux à fuselage étroit CSeries 300 de Bombardier et de se réserver une option sur 30 appareils supplémentaires. Air Canada a également annoncé qu'il ferait effectuer le travail d'entretien lourd de ses nouveaux avions CSeries par un fournisseur de services d'entretien reconnu au Québec pendant au moins 20 ans suivant la livraison de ses premiers appareils en 2019. Air Canada s'est également engagé à contribuer à l'établissement d'un centre d'excellence pour l'entretien des avions CSeries dans la province. À première vue, tout cela a l'air d'une excellente nouvelle.

Mais c'est là que le portrait s'assombrit! En échange, le gouvernement du Québec accepte d'abandonner son litige contre Air Canada pour violation de la *Loi*. Pourtant, le gouvernement savait fort bien combien cette cause judiciaire était importante pour les membres anciennement à l'emploi d'Aveos. Ni l'AIM ni le gouvernement du Manitoba n'ont participé à cette prise de décision; ils n'ont même pas été consultés. L'AIM aurait catégoriquement refusé cette entente.

Maintenant, le gouvernement fédéral envisage de modifier la *Loi* afin d'y éliminer l'obligation pour Air Canada de maintenir des centres d'entretien et de révision générale au Canada, l'objectif étant de permettre au transporteur aérien de demeurer concurrentiel. Le ministre fédéral des Transports qualifie de bon compromis pour le Québec l'engagement d'Air Canada de faire

effectuer l'entretien lourd sur ses futurs avions CSeries au Québec en échange de l'abandon par le gouvernement du Québec de son action contre le transporteur! Mais qu'en est-il de l'entretien et la révision générale des avions Boeing, Embraer et Airbus qui continuent d'être effectués à l'extérieur du Canada? Les premiers appareils CSeries 300 ne seront pas livrés avant 2019 et les premiers travaux d'entretien lourd ne seront pas effectués avant 2025 au plus tôt. C'est dans neuf ans d'ici, alors que ces travailleurs ont besoin de travail maintenant.

Nous avions Air Canada à genoux, mais le gouvernement du Québec a permis au transporteur aérien de se relever. Québec jette la serviette, ce qui met fin au litige, mais la bataille n'est pas terminée. Nous devons maintenant convaincre le gouvernement fédéral de ne pas modifier les dispositions de la *Loi*. Des comptes doivent continuer d'être exigés d'Air Canada et l'AIM refuse de jeter la serviette à son tour. C'est la bonne chose à faire au nom des 2 600 membres de l'AIM qui ont été jetés à la rue par Aveos!

Fred Hospes

Président et directeur général

District 140 des transports de l'AIMTA